

Chantier prioritaire N°6

Thème :

Chasse authentique et traditionnelle et nouvelles pratiques.

ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE S.D.G.C. DE L'AUDE :

L'état des lieux des espèces et de leurs habitats ainsi que l'analyse de l'enquête faite auprès des chasseurs ont ouvert de nouvelles pistes pour préparer l'avenir de la Chasse. La F.D.C.A. s'engage à encourager toute initiative permettant de maintenir et de reconstituer le patrimoine faunistique et son habitat afin d'accueillir de nouveaux publics sur de nouveaux modes de chasse.

La chasse au petit gibier :

- cette chasse traditionnelle pratiquée dans l'Aude majoritairement, a vu son intérêt chuter de façon importante par raréfaction de certains petits gibiers.
- près de 8.600 chasseurs sur 14.000, se sont orientés vers la chasse du Sanglier et Grand Gibier même si quelques uns pratiquent les deux.
- les gibiers absents ou peu présents sont le Lapin et la Perdrix rouge dans certains territoires.

LES PRIORITES DE LA F.D.C.A. :

- relancer la présence de petit gibier partout où il était afin d'offrir à l'ensemble des chasseurs une diversité de chasse et un rééquilibrage entre les deux types de chasse (Grand gibier et Petit gibier).
- attirer les jeunes, les anciens et les nouveaux chasseurs vers ce type de chasse très attractif et pratiqué de façon individuelle ou en petit groupe.

Quel gibier ? :

Le LAPIN : présent partout sur le département il y a 20 ans, il faut à tout prix le relancer. La F.D.C.A. met en oeuvre tous les moyens pour rattraper le temps perdu. De nouvelles procédures de vaccination contre les maladies V.H.D. + Myxo, sont en cours de validation. Il en est de même des travaux sur la génétique.

Des résultats tangibles pourraient se dessiner en cours du S.D.G.C.. Des mesures de développement seront programmées dès qu'il sera possible de le faire.

La PERDRIX ROUGE : oiseau mythique de nos garrigues, des zones viticoles et de plaine, il est pratiquement absent à partir des souches naturelles sauf sur le Littoral, la plaine Lauragaise, le Minervois et le Carcassonnais.

Des actions de soutien à la réimplantation et au développement des populations seront encouragées par la F.D.C.A..

Elles nécessitent la mise en oeuvre d'un protocole et d'un cahier des charges pour la réalisation d'opérations de réimplantations.

Obligations de faisabilité :

- une étude technique des territoires,
- un espace assez grand protégé et surveillé correspondant au biotope de l'oiseau avec interdiction de chasse sur plusieurs années (type réserve),

- un aménagement du territoire (cultures faunistiques, haies, points d'eau, agrainoirs, piégeage, etc.),
- un lâcher de reproducteurs, certifié Perdrix rouge "*Alectoris rufa*" exclusivement,
- une interdiction de lâchers de perdrix "*Chukar*" ou croisés,
- la création de zones d'expérimentation de très grande superficie peut être étudiée sur le même principe,
- un suivi et un contrôle seront mis en place avec la F.D.C.A. pour vérifier les résultats de l'opération et les analyser,
- un plan de la gestion clair et précis, doit être mis en oeuvre au moment de son ouverture à la chasse.

Le LIEVRE d'EUROPE : cet animal dont la chasse est prisée par bon nombre de chasseurs, est présent sur l'ensemble du territoire. Certains sont bien pourvus, plaines céréalières, plaines viticoles, etc.

Une réimplantation est possible dans d'autres secteurs où il existait auparavant avec une gestion appropriée (jours de chasse, prélèvements, durée de chasse limitée avec P.M.A et possibilité plan de chasse).

Dans les cas extrêmes, sur des territoires encore accueillants pour l'espèce, seuls les lâchers de reproducteurs de Lièvre d'Europe sont autorisés, la mise en place d'unités de gestion avec plan de chasse adapté et la création d'un carnet de bord par Société, permettront de suivre les lâchers et des prélèvements.

AUTRE PRIORITE DE LA F.D.C.A. :

L'aide à la reconstitution du petit gibier de montagne.

La PERDRIX GRISE DE MONTAGNE : espèce ayant souffert de la fermeture des milieux et des modifications de son habitat (pastoralisme, aménagements touristiques, etc.).

Critères incontournables pour lancer des opérations suivies par la F.D.C.A. :

- identifier les milieux adaptés permettant aux oiseaux d'être protégés en période de reproduction (milieux potentiellement favorables pour la nidification = zones de couverts bas : genêts purgatifs, genévriers nains).
- Interdiction de lâchers des oiseaux autres que l'espèce Perdrix "*Perdix hispaniansis*" (origine certifiée).
- Mettre en place un protocole de suivi de l'espèce, de comptages afin d'adapter la pression de chasse en fonction du succès de la reproduction et des objectifs à atteindre.

Le GRAND TETRAS : présent sur des unités naturelles dans l'Aude, il est sensible au dérangement qui est très important sur les zones de montagne (activité touristique permanente).

- un développement naturel peut être envisagé en procédant à des aménagements forestiers avec l'Office National des Forêts et en développant des grands espaces protégés de la chasse au Grand tétras pendant 10 ans au moins afin de laisser les effectifs remonter voire recoloniser certaines zones.
- la prise en compte dans le cahier des charges de l'exploitation forestière conforme à la Loi d'Orientation Forestière, des aménagements forestiers et des parcelles à fort intérêt alimentaire pour les oiseaux est nécessaire. Seul un travail de réflexion (O.N.F., D.D.A.F., F.D.C.A., Chambre d'Agriculture et responsables locaux) peut aider au développement du Grand tétras.

Espèces d'avenir :

LE FAISAN COMMUN : aujourd'hui oiseau de lâcher de tir, quelques Sociétés de chasse ont procédé en fin de saison à des lâchers de reproduction qui obtiennent un certain succès.

- l'implantation de populations de Faisans pouvant se reproduire en se sédentarisant , est possible. Certains milieux et biotopes de l'Aude répondent aux besoins de cet oiseau.
- une ou plusieurs expérimentations pourraient être menées avec un suivi précis par la F.D.C.A. selon un protocole et un cahier des charges à respecter.

Obligations de faisabilité :

- étude préalable des territoires retenus (estimation de la capacité d'accueil du milieu) après étude du biotope,
- regrouper une surface suffisante afin de pouvoir espérer gérer une population naturelle à l'arrivée,
- l'aménagement du territoire est indispensable, il doit comprendre du couvert, des arbres, des cultures faunistiques et des points d'eau,
- les opérations régulières de piégeage sont indispensables pour maîtriser les prédateurs,
- la zone doit être surveillée, protégée et interdite à la chasse sur 3 ans au moins,
- les oiseaux reproducteurs doivent être certifiés par l'éleveur,
- la mise en place d'un carnet de suivi, de comptages des coqs chanteurs et de l'estimation de la reproduction est nécessaire pour analyser les résultats,
- le président de la société de chasse doit engager la participation de ses membres aux différentes opérations de suivi.

La chasse au Grand gibier (Sanglier) :

- cette chasse exceptionnelle pratiquée sur l'ensemble du département, doit retrouver l'éthique et les honneurs qu'elle mérite.
- la richesse faunistique de l'espèce Sanglier dans l'Aude lui donne un avenir serein qui devrait s'ouvrir vers des perspectives économiques (gastronomie, journée, semaine de chasse proposée à des chasseurs n'ayant pas le privilège Audois).
- les consignes sécuritaires sur l'action de chasse, sur l'aspect sanitaire (découpe, déchets) et sur l'organisation des battues devront être strictement respectées.

Les autres Grands gibiers :

Le CERF, le MOUFLON et l'ISARD : Ils sont en expansion.

Ils drainent un public averti et spécialisé et méritent une réflexion approfondie sur leur développement.

Le CHEVREUIL : en forte expansion au cours de la décennie passée, il semble marquer le pas sur certains territoires même s'il colonise pratiquement tous les secteurs de l'Aude.

- ce gibier d'une grande qualité, mérite une approche différente de celle qui lui est faite aujourd'hui dans les secteurs fréquentés par le sanglier,
- une chasse spécifique de cette espèce doit être envisagée,

- nécessité de mettre en place des indicateurs de tendance d'effectifs afin d'optimiser la qualité des attributions de plans de chasse,
- cette espèce peut être tirée à l'approche dès le mois de Juin, ce qui permet d'allonger la période de chasse.

Les gibiers migrateurs :

Les migrateurs gibiers d'eau : très présents sur le territoire Audois, ils offrent une large palette d'espèces de cette chasse traditionnelle.

La pérennité de cette chasse passe par des obligations :

La création d'instances de veille cynégétique avec 4 objectifs :

- suivi des mouvements migratoires en terme de données et d'analyses scientifiques,
- connaissance des prélèvements (de jour et de nuit) à partir du carnet de prélèvements à restituer pour analyse à la F.D.C.A.,
- mise en oeuvre rapide du protocole "*vague de froid*" réseau "*Oiseaux d'eau*" en cas de besoin,
- suivis sanitaires continus des canards de ville par les Pouvoirs Publics et appelants par identification.

Les migrateurs terrestres : véritable providence sur le département, ils offrent un prolongement non négligeable de la chasse.

La pérennité de cette chasse passe par des exigences :

La création d'instances de veille cynégétique avec 4 objectifs :

- mise en place d'un outil performant de suivi des prélèvements pour toutes les espèces migratrices terrestres,
- suivi des mouvements migratoires en terme de données scientifiques (radars, analyse présence/prélèvement/passage),
- aménagement du territoire propice à l'hivernage (Turdidés), à la nidification de certaines espèces (Pigeon). Pour cela, il faut développer les cultures à gibier et autres aménagements faunistiques attirants,
- revoir à partir de données scientifiques, les dates d'ouverture et de fermeture de ces espèces avant les périodes de reproduction.

La BECASSE DES BOIS : elle nécessite une attention particulière et une gestion contrôlée qui passe par :

- une obligation de connaissance précise des tableaux de chasse en fin de saison,
- le maintien d'un P.M.A. journalier individuel,
- une veille cynégétique fonctionnelle sur le département en suivant le protocole "*vague de froid*" à partir d'éléments techniques,
- une analyse du prélèvement à travers l'examen des ailes de bécasse (jeunes/adultes) en collaboration avec les Associations spécialisées.
- une répression accentuée sur les braconniers "*tir à la passée*".

Les modes de chasse actuels et les pratiques nouvelles :

LE PETIT GIBIER : cette chasse traditionnelle encore très pratiquée de façon individuelle ou en petit groupe, doit retrouver sa place au sein de la société. Les efforts menés par la F.D.C.A. sur le petit gibier, devraient donner des résultats afin que chacun puisse retrouver ses anciennes pratiques et surtout son compagnon de chasse, le ou les chiens avec la convivialité "des copains de chasse".

Des pratiques nouvelles :

La F.D.C.A. dans sa logique d'innovation et sa politique prévisionniste, souhaite à travers son S.D.G.C., préparer l'avenir. Elle veut concilier modernité, tradition et éthique en ouvrant la chasse à de nouveaux publics.

Elle propose aux jeunes de découvrir des pratiques sportives et originales correspondant mieux à leurs besoins :

- La chasse à l'arc : l'utilisation d'un arc de chasse nécessite des capacités physiques, le déploiement de plusieurs techniques d'approche et d'organisation spécifique du territoire,
- Un équipement adapté (tenue de camouflage) et beaucoup d'adresse sont requis pour cette pratique qui concerne le Petit et Grand gibier. Une formation obligatoire dispensée par la F.D.C.A., est indispensable pour la pratiquer.
- La chasse au vol : chasse noble par excellence et très ancienne. Elle demande une expérience et de l'entraînement mais apporte de fortes émotions. Elle se pratique sur le petit gibier sédentaire, migrateurs terrestres et gibier d'eau.
- La chasse à courre : à pied sur petit gibier avec des chiens derrière les lièvres ou lapins en période hors chasse, à cheval sur le Grand gibier et le Renard.
- La chasse de petite vénerie : pratiquée avec des chiens spécialisés, elle concerne la régulation et la chasse aux gibiers qui s'enterrent (Renard, Ragondin, Blaireau, etc.). Très prisée dans certaines régions, elle se pratique en petite équipe et son aspect régulateur n'est plus à démontrer.

LE GRAND GIBIER : la prolifération des espèces Grand Gibier offre de nouvelles possibilités sur des pratiques encore peu usitées dans l'Aude :

- le tir du chevreuil à l'approche, à la carabine ou à l'arc,
- le tir du cerf, du mouflon et de l'isard à l'approche en forêt ou montagne,
- la chasse au sanglier à l'approche avec tir à l'arc ou à la carabine,
- le tir sélectif accompagné sur des espèces présentant des anomalies génétiques ou accidentelles.

Autres possibilités :

- le comptage des animaux et le marquage de certains à des fins de suivi et de contrôle de populations.
- la chasse photo, type safari ou individuel accompagnée pour découvrir les habitats et les moeurs des animaux.
- l'observation nocturne accompagnée avec lunette de vision spéciale pour ceux qui sont en recherche d'émotions fortes.
- la découverte des cris d'animaux et des chants d'oiseaux en forêt, de jour ou de nuit, avec accompagnement et amplificateur de sons.

La F.D.C.A. peut mettre en place des formations appropriées pour accueillir les nouveaux publics des sorties d'accompagnement et les préparer à ces pratiques.